

Pour un fonds de recherche et de compétitivité *ou comment l'intégration du FP10 dans le fonds de compétitivité pourrait renforcer l'impact de la recherche européenne.*

Les membres d'UDICE ont, dans leur récent communiqué¹, font part de leurs questionnements par rapport à une probable intégration du FP10 au sein d'un fonds de compétitivité (FC). Cette intégration doit lutter contre le décrochage technologique et industriel suivant ainsi les préconisations des derniers rapports². Les tensions géopolitiques et leurs implications stratégiques pour l'Europe induisent une nécessaire autonomie renforcée dans des secteurs impliquant des technologies ou des chaînes de valeur sensibles.

Conscients de l'importance de ces enjeux pour l'Europe sur le plan de la compétitivité économique et stratégique, les membres d'UDICE comprennent la volonté de l'Union Européenne à recentrer ses efforts sur des filières clefs. Ces efforts ne doivent pas conduire à un financement parcimonieux de la recherche ou à l'abrogation de programmes, qui en restant perfectibles, font progresser des projets, des TRL (SRL³) les plus faibles jusqu'au marché ou jusqu'à ce que la société s'en saisisse. Par contre, cette approche par filières représente une **opportunité de faire converger des financements** en provenance d'autres fonds, et d'en articuler les modalités comme les objectifs. L'Europe doit se doter d'un FP10⁴ ambitieux, tant dans son budget que dans sa capacité à proposer des modalités pour accélérer ses capacités de transferts et nourrir l'innovation afin de relever les défis industriels et sociétaux sur l'ensemble des territoires de l'UE.

1. La recherche collaborative moteur de l'innovation et de l'autonomie stratégique de l'UE

Les membres d'UDICE considèrent qu'afin de continuer à servir la recherche scientifique européenne à un moment particulièrement critique, l'indépendance du FP10, basé entièrement sur l'excellence, est une condition essentielle, y compris pour la compétitivité européenne. Cependant, puisque la Commission européenne a opté pour une approche différente, les membres d'UDICE considèrent que l'intégration réussie du FP10 dans le CF doit garantir la non-fongibilité du budget recherche avec celui des autres instruments du FC⁵, tout en suivant une logique de convergence des différents fonds au sein de ces secteurs.

Le FC doit intégrer la recherche collaborative et recentrer la recherche sur les **filières stratégiques en accompagnant les projets tout au long de leur développement** :

- Le FC doit regrouper et articuler un ensemble complet d'outils d'accompagnement **des projets dans leur progression en TRL (SRL)**.
- Le FC doit fournir les moyens d'un **pilotage renforcé et agile des projets** en fonction de l'évolution de leurs besoins en facilitant l'accès à des fonds et, le cas échéant, la fongibilité de ceux-ci au sein du PCRI.
- Les filières du FC devront être **redéfinies régulièrement** en fonction des évolutions technologiques, celles des usages, de la société et des nouveaux défis sociétaux (transition écologique, adaptation au changement climatique, transition énergétique).

¹ Lien News Thank : [News Tank Éducation & Recherche - Article #391370 - UE : Udice s'interroge sur l'avenir du FP10 et son intégration dans un Fonds de compétitivité](#)

² Liens vers le rapports Draghi, https://commission.europa.eu/topics/eu-competitiveness/draghi-report_en, Letta <https://www.consilium.europa.eu/media/ny3j24sm/much-more-than-a-market-report-by-enrico-letta.pdf> Heitor <https://www.eera-set.eu/news-resources/5904-the-heitor-report-rethinking-eu-r-i-funding-to-boost-competitiveness.html>, ou encore [EU Innovation Policy](#).

³ SRL : Societal Readiness Level

⁴ Le prochain programme cadre de la recherche et de l'innovation en 2028

⁵ On note des initiatives menées qui convergent sur ce point avec notre préoccupation, que ce soit la Déclaration de Varsovie signée par nombre d'universités, notamment parmi les membres d'UDICE et le rapport Ehler et au vote qui s'en est suivi au parlement https://multimedia.europarl.europa.eu/fr/webstreaming/press-conference-by-christian-ehler-epp-de-rapporteur-on-implementation-of-horizon-europe-programme_20250311-1630-SPECIAL-PRESSER

- Le FC mobilisera les territoires et leurs écosystèmes afin de participer à la réindustrialisation de l'UE, du niveau régional au niveau pan-européen. Cet ancrage territorial et son maillage économique renforcent des filières stratégiques sur l'ensemble de leur chaîne de valeur. Cet écosystème pourra diriger un investissement massif permettant le déploiement vers le marché et développer les compétences nécessaires. Le programme Erasmus+, et plus encore les alliances d'universités européennes peuvent jouer un rôle majeur en accompagnant les projets d'innovation à l'échelle territoriale (intervention de la politique de cohésion) tout en proposant déjà une transposition à l'échelle européenne.

2. Garantir un écosystème européen de l'innovation durable

Des dispositifs permettent déjà de la recherche fondamentale collaborative, essentielle dans l'émergence des innovations disruptives. Ils pourraient être renforcés pour que l'Europe génère un flux d'innovations à venir. Un budget ambitieux dédié à cette fin contribuera à doter l'Europe d'une continuité sur l'ensemble des chaînes de valeurs couvertes par les futures filières afin de construire puis de soutenir une compétitivité européenne durable. Ainsi, les projets issus de la recherche fondamentale (ERC de toute catégorie), de la recherche collaborative, ou encore les projets issus de l'EIC doivent bénéficier à la création de ces chaînes de valeur, pour contribuer à une innovation durable.

3. Agir sur toute la filière et mettre en place des mécanismes pour garantir l'innovation disruptive

Si l'EIC a engrangé des succès, ses performances sont néanmoins améliorables :

- Les fonds de l'EIC restent insuffisants. L'UE doit fournir un effort financier supplémentaire⁶. Il est nécessaire d'inciter un relais via la sollicitation de fonds privés pour compenser les fonds publics insuffisants. Ce type de mécanismes incitatifs se fonde sur des modalités permettant le **dériskage** des projets pour l'industrie et ses partenaires financiers ;
Dans la mission de l'EIC, rien ne stipule qu'il doit se concentrer sur les filières stratégiques dans lesquelles le développement d'innovations disruptives est indispensable. Il est donc nécessaire que l'Europe se dote **d'une ARPA** (en référence à l'*Advanced Research Projects Agency* qui existe depuis 1958 aux Etats-Unis). Ce type d'agence compléterait efficacement le dispositif européen de financement de la recherche. Cette ARPA peut s'inspirer de modèles existant sans appliquer un mimétisme irraisonné. **Une ARPA européenne** se concentrerait sur le développement exclusif de projets ayant un caractère éminemment disruptif et contribuant à **l'autonomie stratégique de l'Europe**.

Afin de remplir sa mission, cette ARPA interviendrait à différents niveaux :

- Auprès des dispositifs d'excellence (ERC, éventuellement MSCA) pour identifier parmi les projets remportés par les PI ceux qui contiennent les germes de solutions dans des domaines contribuant à l'autonomie stratégique de l'Europe, voire sa souveraineté technologique et industrielle ;
- Auprès de la recherche collaborative (fondamentale ou appliquée) adossée aux filières suivant les mêmes critères ;
- Auprès de l'EIC pour financer et accompagner des start-ups développant des technologies stratégiques pour l'Europe, ou porteuses d'innovations disruptives.

Cette ARPA européenne interviendrait pour sécuriser le développement industriel de certaines technologies sur le territoire européen, pour sécuriser des chaînes de valeur, et pour « dérisquer » des projets et inciter les investisseurs privés à rejoindre ces dispositifs pour soutenir massivement ces différents projets.

Enfin, au-delà de ses financements propres et de son effet levier sur les investissements privés, **pour qu'elle fonctionne de manière efficace, cette ARPA européenne devrait agir bien en amont de l'innovation : son support en matière de détection est primordial**. C'est dans les phases de détection et d'accompagnement que la marge de progression européenne est la plus importante. Ces tâches nécessitent des compétences portées par

⁶ Les pistes du rapport Bocconi peuvent être envisagées ici.

des personnes plus que par des institutions. C'est sans doute la généralisation de *projects managers* de très haut niveau qu'il faut envisager. Plusieurs modèles sont à considérer et l'étude systématique de l'organisation et des résultats obtenus par les différents modèles d'ARPA ou par des dispositifs de financement de l'innovation fournis par l'UE sont à considérer pour déterminer précisément ce qui manque encore à l'Union Européenne et en finir avec le « paradoxe européen ».

4. Un modèle de Fonds de compétitivité et de cohésion

Le modèle du FC risque de privilégier les centres de recherche, les écosystèmes les plus avancés dans chacun des pays membres de l'Union Européenne puisqu'il s'agirait d'une politique fondée sur l'excellence de la recherche et la compétitivité. C'est pourquoi il faut penser des mécanismes de compensation qui contrebalancent ces effets de concentration. Pensons par exemple à des programmes d'infrastructures qui permettront de développer de la recherche comme de dispenser des enseignements scientifiques et technologiques de qualité et qui entretiendront une dynamique industrielle et technologique de cohésion et une montée progressive en compétence.

5. Une opportunité pour la recherche d'avoir un impact global à l'échelle européenne

Les membres d'UDICE estiment que ce fonds de fonds de compétitivité représente l'opportunité **de faire converger différents financements autour des filières prioritaires et d'innovations disruptives**. Les fonds de cohésion contribueraient au déploiement industriel sur les territoires, les politiques de l'enseignement supérieur au transfert de connaissances en termes de compétences, les fonds du programme Life accéléreront la transition verte, Digital Europe la transition numérique. **L'approche holistique** aura un impact sans oublier la défense qui se nourrit de la R&I et agit comme un accélérateur de celle-ci.

L'impact de ce FP10 intégré dans le FC, résulterait d'une meilleure coordination des politiques d'innovation avec les politiques industrielles (nationales) visant à renforcer l'impact des efforts européens comme nationaux. Pour autant, cette gouvernance unifiée ne doit pas entamer l'autonomie de la recherche, seul vecteur à terme de l'innovation. Si articulation et alignement des politiques il doit y avoir, ce doit être dans les phases de mises en application afin de renforcer nos capacités de transfert.

Par ailleurs, on souhaite que cette coordination accrue entre Etats membres autour de filières stratégiques contribue à un approfondissement du marché unique, en limitant notamment la concurrence entre États membres sur ces filières jugées prioritaires.

Enfin, ces objectifs politiques nécessitent un budget à la hauteur de ces ambitions, notamment via un accroissement substantiel des ressources propres de la CE.

Membres d'UDICE

